

Appel à candidature Recherche 2020-2021

Aides individuelles - Règlement



Préambule

La Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage, créée le 12 novembre 2019, se donne pour missions principales de :

- Développer la connaissance et la transmission de l'histoire de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions comme partie intégrante de l'histoire de France (France, Afrique, les Amériques, la Caraïbe et l'Océan Indien).
- Rassembler les mémoires en valorisant les héritages culturels, artistiques et humains issus de cette histoire
- Lutter contre les discriminations, et contribuer à la cohésion nationale

Dans l'objectif de développer la recherche sur l'esclavage, les traites, leurs abolitions et leurs héritages, la Fondation pour la mémoire de l'esclavage propose des aides financières à la recherche sur l'esclavage et des bourses qui s'adressent à des étudiants inscrits en mastère 2 ou en doctorat, ainsi qu'à des jeunes chercheurs en sciences sociales et humaines, pour faciliter leurs recherches et permettre de diffuser leurs résultats.

1 - Qui peut postuler ?

- Les étudiants inscrits en mastère 2 ou en doctorat dans une université française ou de langue française,
- Les doctorants régulièrement inscrits,
- Les jeunes chercheurs titulaires d'un doctorat soutenu depuis 4 ans maximum à la date du dépôt de la candidature, travaillant sur l'histoire de l'esclavage, ses conséquences et ses héritages, dans toutes les disciplines de sciences humaines et sociales.

2 – Pour quels projets ?

Les aides attribuées sont de 3 types :

2.1 - L'aide « mobilité » permet de financer :

- Un séjour de recherche, en particulier les voyages intercontinentaux.
- La participation à un colloque ou un séminaire, à condition de présenter une communication écrite dont le texte sera remis à la Fondation pour sa documentation.
- Le montant de l'aide est fonction du budget du projet. Il est plafonné à 2 500 € pour les déplacements intercontinentaux et à 1800€ pour les déplacements internes aux zones géographiques.

2.2 – Allocation de recherche (pour les étudiants en M2 ou en thèse)

Cette allocation est versée pour une durée d'un an exceptionnellement renouvelable après évaluation.

Elle est réservée aux étudiants en M2 ou aux doctorants dont les travaux de recherche ne sont pas financés de façon continue (par exemple : contrats doctoraux, ATER...)

Son montant est plafonné à 3 000 €.

2.3 - L'aide à la publication

Cette aide permet de publier en français ou de traduire pour publication dans une langue autre que le français, un travail de recherche inédit.

Le montant de cette aide est plafonné à 2000€.

L'attribution est décidée sur avis d'un ou plusieurs lecteurs.

3 – Critères de sélection et modalités d'attribution des aides

Eligibilité : seuls seront examinés les dossiers proposés par des personnes répondant aux conditions indiquées à l'article 1 du présent règlement, et ayant déposé dans les délais un dossier complet, tel que décrit à l'article 7 du présent règlement.

Critères de sélection

L'originalité du sujet, le recours à des sources peu connues sur l'esclavage et ses héritages, la qualité de la démarche (problématique, méthodologie) tels qu'ils ressortiront de la description du projet, et des éventuels travaux déjà réalisés par les candidats, seront pris en compte.

Sans exclusive, sont particulièrement encouragées les recherches entrant dans les champs thématiques suivants :

- Histoire des traites esclavagistes non atlantiques
- Perspectives africaines sur les esclavages
- Organisation et fonctionnement des relations sociales des sociétés esclavagistes
- Résistances, révoltes, révolutions
- Sociétés post-esclavagistes et structures persistantes économiques, sociales et politiques
- Systèmes économiques liés à l'esclavage
- Mémoires, héritages et patrimoines de l'esclavage
- Histoire des arts, des cultures visuelles et matérielles et des représentations artistiques liées à l'esclavage

Seront particulièrement considérées :

- Les candidatures provenant d'étudiants et chercheurs inscrits dans les Universités ou rattachés à des laboratoires d'outre-mer.
- Les méthodologies pluridisciplinaires ou relevant des humanités numériques.

Procédure de sélection :

- L'équipe de la Fondation vérifie l'éligibilité des dossiers

- Une commission composée de membres du conseil scientifique de la Fondation, d'experts extérieurs et d'un membre du conseil d'administration se réunit pour décider de l'attribution des aides.
- Pour les aides à la publication, la commission décide sur le rapport d'un ou plusieurs lecteurs.
- La Fondation notifie aux candidats retenus au plus tard sous 15 jours qui suivent la décision. Il ne sera pas adressé de notification aux candidats non retenus. Il est donc recommandé de se rapprocher de la Fondation en cas de doute.

Contact : recherche@fondationesclavage.org

4 - Conditions et montant des aides

4.1 L'allocation de recherche : plafonnée à 3000 €

- *Mastère* : Le premier versement s'effectuera à la signature de l'engagement, le second lors de la soutenance du mastère.
- *Thèse* : Le premier versement s'effectuera à la signature de l'engagement et le second sur présentation d'un état des recherches et des résultats obtenus au cours de l'année écoulée.

4.2 Les aides mobilité : sur présentation d'un budget prévisionnel et après sélection du projet, elles sont d'un minimum de 500 € et plafonnées à 2 500 € pour les déplacements intercontinentaux et à 1 800 € pour les déplacements dans la même zone géographique.

4.3 Les aides à la publication sont plafonnées à 2 000 €

Le projet doit se dérouler dans les 12 mois suivant la soumission de la candidature.
L'aide ne peut être reconduite, sauf exception, pour le même projet l'année suivante.

Ces aides ne sont pas cumulables entre elles ou avec une autre allocation attribuée par la Fondation au cours de la même année universitaire pour un même projet.

5 – Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engagera par une lettre-contrat signée, à employer l'aide accordée au projet décrit dans son dossier de candidature.

Il s'engage également à fournir une restitution de certains acquis de la recherche qu'il aura menée grâce à cette aide, sous la forme d'un court texte de synthèse (2 pages maximum), qui pourra être publié sur le site de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage. Le sujet et la forme seront déterminés d'un commun accord.

Les bénéficiaires devront par ailleurs mentionner dans leur mémoire ou leur thèse ou dans la publication soutenue l'aide octroyée par la Fondation pour la mémoire de l'esclavage.

En cas d'abandon, de non soutenance ou de non-fourniture des documents mentionnés plus haut, le bénéficiaire s'engage à rembourser l'intégralité de l'aide perçue.

6 – Calendrier

- Date de lancement de l'appel : 22 juillet 2020
- Date-limite de soumission des candidatures : 15 septembre 2020
- Pour l'allocation de recherche et l'aide à la mobilité, date de notification : avant le 09 octobre 2020

7 – Comment postuler

Les candidatures s'effectuent en ligne sur le portail de la Fondation (<https://memoire-esclavage.org>) dans la rubrique « appels à projets ». Le formulaire de candidature sera accessible sur le site de la Fondation durant 8 semaines avant la date limite de candidature.

Ce dossier comprend :

- Une lettre de motivation
- Le formulaire de candidature complété et signé du directeur de recherche.
- La description du projet soumis (sujet et problématique, méthode, ressources mobilisées)
- Une déclaration sur l'honneur relative aux autres aides éventuellement demandées ou perçues pour le même projet.
- Une lettre de recommandation.

Les pièces à joindre au dossier sont les suivantes : (en français)

1. Pour l'allocation recherche :

- Un certificat de scolarité
- Un CV complet retraçant le cursus universitaire (3 pages maximum)
- Une copie des diplômes universitaires
- Un exposé complet et précis du projet de recherche
- Pour les étudiants en thèse : la liste des publications essentielles, le cas échéant un exemplaire du mémoire de maîtrise
- Une présentation des travaux de recherche entrepris pouvant représenter un intérêt particulier pour l'attribution de la bourse et motiver un séjour sur le terrain
- Le calendrier précis des travaux et les lieux envisagés pour le voyage

2. Pour l'aide mobilité :

- Le formulaire de candidature complété
- Un CV retraçant le cursus universitaire
- Un exposé complet et précis du projet
- Budget prévisionnel du séjour

3. Pour le financement des publications

Le texte proposé à la publication ou à la traduction sous forme numérique en : .pdf, .docx ou .odt.

En cas d'impossibilité technique, le dossier de candidature peut être téléchargé sur le site et adressé par mail ou par voie postale à la Fondation à :

Madame la Directrice
Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage
27 Rue Oudinot -75358 PARIS 07 SP

ou par courriel à : recherche@fondationesclavage.org

8. Responsabilités

Le Règlement sera mis en ligne sur le site internet de la FME. Il pourra être modifié et complété, sans préavis ni formalités préalables, par la FME, toute modification éventuelle étant également mise en ligne sur le site de la FME.

La participation à l'appel implique de la part des Candidat(e)s l'adhésion complète et sans réserve au règlement.

La FME se réserve à tout moment le droit de suspendre ou d'interrompre l'appel, momentanément ou définitivement, sans préavis ni formalités. Il en informera les candidat(e)s par courriel ainsi que, le cas échéant, par une publication *ad hoc* sur son site. La FME ne pourra voir sa responsabilité engagée de ce fait par quiconque et aucun remboursement, ni aucune indemnité d'aucune sorte, ne seront dus aux candidat(e)s.

La participation des candidat(e)s à l'appel s'effectue sous leur entière responsabilité. En particulier, la FME ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable de l'impossibilité pour un(e) ou des candidat(es) de faire parvenir son dossier à l'adresse électronique susmentionnée.

9. Loi applicable

Le Règlement est soumis au droit français.

Toute contestation portant sur l'interprétation ou l'exécution du Règlement sera soumise aux tribunaux compétents.